

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 23 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 11 mai, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Mme Sophie CHAMOULAUD, Maire.

PRÉSENTS : Julie CASANOVAS, Christian COUDROY, Joseph DANEY de MARCILLAC, Pascal GUY, Jean-Denis HOAREAU, Jérôme LANIER, Céline MOLTER ALLOIN, Bernard PILARSKI, Nathalie RANDALAS (arrivée à 19h26), Chantal VALLET.

EXCUSÉS : Agnès GENIN ayant donné procuration à Nathalie RANDALAS, Mandy THUILLEZ ayant donné procuration à Julie CASANOVAS, Karine DANELUZZI ayant donné procuration à Jérôme LANIER et Hervé POYET ayant donné procuration à Bernard PILARSKI.



Chantal VALLET est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 30/03/2023
- Adoption du rapport sur les attributions de compensation 2023 relatives à la petite enfance
- Proposition financière SYDESL – Energies renouvelables
- Décision modificative N°2
- RODP ORANGE
- RODP GRDF
- Remplacement autocom mairie
- Subvention ADMR
- Présentation travail préalable sur chemins ruraux
- Test gestion de crise PREPARISK
- Questions diverses
- PLU sur Géoportail
- Test voirie : retour des conseillers sur les tests en cours
- Réparation toit salle des fêtes
- Accès garderie

Approbation du compte rendu du 30/03/2023

Compte rendu approuvé à l'unanimité et sera mis à disposition sur le site de la commune.

Adoption du rapport sur les attributions de compensation 2023 relatives à la petite enfance

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L.5216-5,
Vu l'article L. 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,
Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1^{er} septembre 2017,
Vu la délibération n°2023-091 du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 relative au montant des attributions de compensation 2023 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,
Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation pour 2023 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;
- **PRECISE** que la délibération sera notifiée à MBA.

Proposition financière SYDESL – Energies renouvelables

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les délibérations CS22-045, CS22-059 et CS22-061 en date du 13 octobre et du 15 décembre 2022 du comité syndical du SYDESL,

Considérant que le SYDESL est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité pour le département de Saône et Loire et à ce titre chef de file de la transition énergétique sur le territoire,
Considérant la crise énergétique actuelle et les besoins nouveaux de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES en matière de transition énergétique,

Jean-Denis HOAREAU, Adjoint expose aux membres du conseil municipal que :

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, notamment dans le champ de l'efficacité énergétique et de la performance énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités de Saône-et-Loire à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, le SYDESL engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie

et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public. Il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au règlement de performance énergétique et d'énergies renouvelables conformément aux documents annexés ainsi qu'aux diverses prestations proposées par le SYDESL dans le cadre de ses missions ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les propositions financières établies par le SYDESL dans le cadre de ses prestations ;
- **NOMME** Jean-Denis HOAREAU comme élu référent de la démarche et accepte de fournir au SYDESL son contact direct
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout document afférent

Décision modificative N°2

Monsieur Jean-Denis HOAREAU, Adjoint aux finances, propose les modifications budgétaires à la demande du receveur principal. Elle présente la décision modificative N°2 qui concerne les recettes et les dépenses pour l'année 2023.

D 165-040 :	-3 000 €
D 165 :	+3 000 €
R 28041582-040	+3 851 €
D 21571 OP 89	+3 851 €
R 2111	-11 640 €
R13251	+11640 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du budget présenté ci-dessus.

RODP ORANGE 2023

M. Bernard PILARSKI expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des postes et des télécommunications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP ORANGE) ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passages sur le domaine public ;

Vu la délibération du 12 novembre 2007, par laquelle la Commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP ORANGE, instauré par le SYDESL est destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication ;

Vu les éléments physiques et d'actualisation déterminants pour le calcul de la RODP ORANGE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DE FIXER** pour 2023 la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les opérateurs d'ORANGE à 856.89 €.

	Patrimoine : Km d'artère / m ² d'emprise	Montant unitaire	Montant total
Lignes aériennes	7,426	62.60	464.86
Lignes souterraines	7,75	46.95	363.86
Emprises	0,90	31.30	28.17
		TOTAL	856.89

➤ **DE VERSER** au Sydesl au titre de l'exercice 2023, une somme d'un montant de 856.89 € équivalente au produit total perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2022.

M. Bernard PILARSKI précise qu'il a été demandé à Orange, à toutes fins utiles, de confirmer que les km de réseau notifiés correspondent bien à la somme des réseaux de Saint Symphorien D'Ancelles et de St Romain des Iles puisque les communes ont fusionné en 2014. Orange ne nous a pas encore confirmé ce point. Nous tiendrons le conseil informé de la réponse lorsqu'elle nous parviendra.

RODP GRDF

M. Bernard PILARSKI expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'a pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. Bernard PILARSKI donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières. Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondante au montant de la redevance sera perçue au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2023 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice d'ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit arrondis à 1327.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé à l'unanimité,

➤ **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Remplacement autocom mairie

L'autocom de la mairie est raccordé actuellement au réseau RTC (cuivre) qui est en extinction progressive chez Orange d'ici 2030 et un peu plus tôt sur notre territoire (2025). Cet abonnement nous coûte environ 90.00€ par mois.

Comme nous disposons de la fibre, nous avons demandé différents devis pour passer du RTC à la fibre sur la base de notre installation actuelle : 2 lignes simultanées et 5 combinés.

Trois solutions nous sont proposées :

- Création d'un autocom « cloud » liaisons téléphoniques IP sur ordinateur portable possible avec casque et micro, ou postes téléphoniques opérateurs à acheter. Le coût de cette solution est en attente (Partner).
- Remplacement de l'autocom actuel par un autocom IP moderne et des 5 combinés. Investissement d'environ 4500.00 € et entre 55.00 € et 65.00 € d'abonnement mensuel. Nous avons 2 propositions Orange et Bouygues très proches.
- Adaptation de notre autocom qui est compatible fibre (en fait IP) avec remplacement d'une carte et un peu de re-programmation pour un montant d'investissement de 10k€ environ. Les combinés actuels sont conservés et l'abonnement mensuel est de l'ordre de 55.00 ou 65.00 € selon l'opérateur. Proposition de Macon Communication.

Nous continuons à documenter ces solutions et le Conseil Municipal sera consulté sur le choix lorsque nous aurons recueilli tous les éléments techniques et financiers.

Subventions ADMR

M. Sophie CHAMOULAUD, Maire, présente les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- ADMR (année 2022)	450.00 €
- ADMR (année 2023)	450.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions présentées ci-dessus.

Présentation travail préalable sur chemins ruraux

Messieurs Pascal GUY et Christian COUDROY présentent au conseil municipal l'étude faite sur les chemins ruraux de la commune de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES.

Test gestion de crise PREPARISK

La Commune a obligation de tester tous les 5 ans, l'activation de sa cellule de crise ainsi que le plan communal de sauvegarde établi en cas de risques majeurs.

Pour cela, nous nous sommes inscrits à une plateforme le 22 juin après-midi qui va nous permettre de nous confronter Adjointes et Conseillers aux éventuels risques que nous pourrions avoir.

Dans le plan de sauvegarde que nous vous remettons aujourd'hui avec le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), chaque membre du Conseil Municipal a un rôle attribué en cas de crises. Cet exercice nous permettra à tous de nous rendre compte des difficultés et de notre place dans cette gestion de crise. La présence de chaque membre est fortement conseillée pour être à même de répondre de manière efficiente, si nous sommes contraints un jour de mettre en place cette cellule.

Questions diverses

PLU sur Géoportail

Nous avons fait numériser, il y a quelque temps le PLU de la commune. Depuis nous avons reçu l'obligation réglementaire de le publier sur le site Géoportail, accessible à tous sur internet. Pour réaliser cette opération,

il a été nécessaire de faire convertir nos fichiers PLU dans un format compatible avec la publication sur Géoportail. C'est que nous a fait l'Atelier du Triangle avant qu'il ne disparaisse.

Après quelques péripéties nous avons pu déverser cette version de notre PLU au bon format dans Géoportail. C'est opérationnel depuis une dizaine de jours et vous pouvez vous y reporter en allant sur le site. Nous sommes donc en règle avec la réglementation depuis cette date.

Test voirie : premier retour des conseillers

La vitesse dans la rue Baritel est excessive et s'ajoute à cela la complication du passage de deux voitures, la rue étant étroite.

En ce qui concerne la rue des Fougères, elle est devenue très calme et sécurisée pour les enfants.

Une chicane en plus serait nécessaire au bas de la rue des Fougères. Les rétrécissements de la rue du Lac sont trop proches du dos d'âne.

Rue des Morels, les priorités sont moins visibles.

Réparation toit salle des fêtes

Je vous ai signalé, il y a quelques temps que nous avons une nouvelle fuite sur le toit plat à droite de l'entrée de la salle des fêtes.

Nous avons donc fait intervenir Macon étanchéité de nouveau. Cette entreprise a constaté de multiples accrocs dans la bâche d'étanchéité, comme si un animal l'avait gratté. Tout a été rapidement réparé pour un cout assez modeste, moins de 6k€ HT.

Il reste que ces incidents à répétition militent pour la programmation à terme (la prochaine mandature) du remplacement des 2 membranes des toits plats. Mais c'est un investissement significatif : 15k€ par toit selon les estimations d'il y a 3 ans.

Accès Garderie

La garderie a été déplacée vers la cantine cette rentrée scolaire. L'accès des parents a été transféré de la rue des chalendons à la rue des fougères.

Pour garantir la sécurité des accès il est nécessaire de retrouver un système de portillon électrique et de visiophone équivalent à celui dont nous disposons côté Chalendons, qui reste fonctionnel pour l'école.

Les travaux prévus pour répondre à cet objectif sont les suivants :

- Modification du sens d'ouverture du portillon latéral entrée rue des Fougères et électrification de ce dernier.
- Installation d'un vidéophone entre l'entrée portillon et la garderie avec commande d'ouverture du portillon
- Transfert du téléphone de l'ex-garderie vers la nouvelle garderie.

S'ajoutent à ces travaux :

- L'installation d'un téléphone dans la cantine qui sera placé en parallèle de celui de la garderie.
- L'installation d'une commande électrique de la porte d'entrée de la mairie commandée depuis le poste de l'accueil.

Le devis qui nous a été fait par l'entreprise Descombes, la seule à avoir répondu sur les 3 sollicitées (AMBTP et Roman et Descombes) est de 7,2k € HT. Il vous a été communiqué par mail par Madame le Maire qui souhaitait avoir l'avis des conseillers Municipaux pour passer commande. Nous avons reçu 12 réponses favorables (Christian, Mandy, Karine, Joseph, Jean-Denis, Sophie, Bernard, Jérôme, Chantal, Julie, Pascal, Céline).

La commande a été passée dès réception de ces avis.

Réalisation dans les prochains jours.

Loi d'accélération des énergies renouvelables

Concrètement, cette loi est faite en réponse au constat qu'il est nécessaire de décarboner notre énergie le plus vite possible afin de réduire nos émissions de GES. Pour l'instant on est sur une trajectoire de + 4°C qui va engendrer un dérèglement climatique sans précédent. Parallèlement, il faut savoir que quel que soit le scénario électrique retenu (4 scénarios ADEME, 6 scénarios RTE, 1 scénario Negawatt), on nous annonce à l'échelon national une augmentation de la consommation d'électricité pour 2035. Or, à cet horizon, les nouveaux EPR ne seront pas en service, à part celui de Flamanville. Mais dans le même temps on peut s'attendre à une perte de productivité des réacteurs nucléaires existants (vieillesse, fissuration ...) couplé à une baisse de production d'électricité d'origine hydraulique. En 2022, la France a été importatrice nette d'électricité pour la première fois depuis 1980. On peut constater que ces « importations permettent ainsi de profiter de périodes où la production dans les pays voisins est majoritairement renouvelable donc à bas coût ». En une période de grande instabilité géopolitique, il n'est plus possible de poursuivre sur cette trajectoire et c'est la raison pour laquelle le gouvernement a fait voter en urgence la loi d'accélération des EnR qui va impacter notre avenir énergétique.

Concrètement, les collectivités territoriales, au premier rang desquelles nous allons trouver les communes, doivent zoner pratiquement à la parcelle près leur territoire en indiquant pour chaque type d'EnR l'acceptabilité, la neutralité ou le refus. Les communes doivent rendre leur copie pour la fin de l'année. Afin de nous aider, l'Etat va prochainement mettre à disposition des élus un ensemble conséquent de données territoriales telles que l'ensoleillement, la rose des vents, les couloirs migratoires des oiseaux, les exclusions radar, le potentiel bois-énergie ... De plus, un sous-préfet sera désigné dans chaque département comme référent énergie. Il aura pour mission de faciliter le lien entre les élus et les services de l'Etat afin d'avoir à l'échelon communal le potentiel productible EnR le plus élevé possible. Ensuite tout ceci sera mis dans une grande moulinette régionale puis remonté au national afin de voir si l'on peut atteindre les objectifs 2030 – 2035. Si ce n'est pas le cas, un nouveau tour sera fait.

Point sur les questions soulevées au dernier conseil

Je tiens à apporter une réflexion et une proposition quant aux discussions du dernier conseil relatif aux idées proposées.

Ce ne sont pas les idées qui posent un problème mais le timing dans lequel elles sont exprimées. Je suis bien consciente aussi que si le compte rendu était arrivé suffisamment tôt, cette question ne serait peut-être pas arrivée à ce moment-là (les documents remis et discutés lors de cette réunion sont restés en Mairie pour que les absents puissent les récupérer, où les présents leur donner).

En dehors de cela, je pense qu'il est important que vous soyez conscients du travail effectué pour arriver au vote.

Je m'explique. Le budget a commencé en octobre tout le monde a été sollicité pour émettre des idées débattues lors des réunions des finances qui ont été ouvertes comme d'habitude à tous. Les idées ont été ensuite traduites financièrement et positionnées dans des différents chapitres, le tout en équilibrant nos recettes et nos dépenses. Ce budget a été envoyé après à la trésorerie pour validation ce n'est qu'à la réception de cette dernière qu'on peut le présenter, et il est revenu in extrémis comme énoncé le jour du conseil.

Je rappelle qu'un budget représente 1 à 2 jours de travail par semaine depuis janvier de notre secrétaire sans compter toutes les matinées de travail de Jean-Denis HOAREAU et de tous les adjoints. Donc, quand on remet en cause les décisions votées le jour où la veille d'un budget par les membres présents lors des commissions, il peut être compréhensible que la remise en cause de la répartition des investissements la veille ou le jour du vote du budget puisse irriter ou déprimer.

Une fois dit tout cela, que fait-on, pour pouvoir travailler sereinement ?

Je vous propose pour le prochain budget ce rétroplanning suivant. La première commission finance aura lieu comme d'habitude mi-octobre, et tous les mois jusqu'à février. Celle de février finalisera tous les futurs investissements. Le compte rendu final sera envoyé la semaine même et c'est sur ce retour que sera établi le budget sans revenir dessus.

S'il y a des jours où participer aux commissions est impossible, dites-le dès la lecture du premier compte rendu d'adjoint où elles sont décidées.

J'invite tous ceux qui veulent que leur voix soit entendue à être présents aux réunions de travail.

Quant à la question de la cuisine de la salle des fêtes, j'ai proposé de monter une commission pour travailler dessus en toute autonomie C'est-à-dire aller voir ce que vous aimeriez, inviter des entreprises, demander des devis, présenter votre travail au conseil pour une inscription au budget 2024 si le conseil est d'accord.

Qui se positionne sur cette commission ?

Nathalie RANDALAS, Pascal GUY, Jérôme LANIER, Chantal VALLET

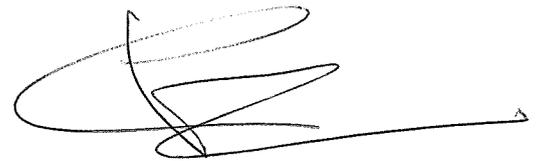
La question sera posée aux excusés.

Cloches de SAINT ROMAIN DES ILES

La grosse cloche est en fonctionnement et la petite cloche est en attente de réparation.

La séance est levée à 21h10.

Chantal VALLET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.